



Commission des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques

Missions de la C.S.I.R.M.T.

La CSIRMT est présidée par le Coordonnateur Général des Soins.

Instance de consultation, la C.S.I.R.M.T. a pour finalité majeure de reconnaître et valoriser le droit d'expression des professionnels du service de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. Elle formule des avis et des propositions sur :

- Le Projet de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques,
- la recherche dans le domaine des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique et l'évaluation de ces soins,
- l'élaboration d'une politique de formation,
- l'évaluation des pratiques professionnelles,
- la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins,
- le Projet d'établissement,
- l'organisation interne de l'établissement.

Sa composition

Elle est composée, selon la réglementation en vigueur, de membres élus et de droit, représentant les professionnels de santé non médicaux :

- Collège des Cadres de Santé Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques : 9 sièges titulaires et 9 sièges suppléants ;
- Collège des personnels Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques : 12 sièges titulaires et 12 sièges suppléants ;
- Collège des Aides-Soignants : 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants.



<http://www.ch-grasse.fr/organisation/commission-des-soins-infirmiers-de-reeducation-e>